



FONDS TOURISME DURABLE

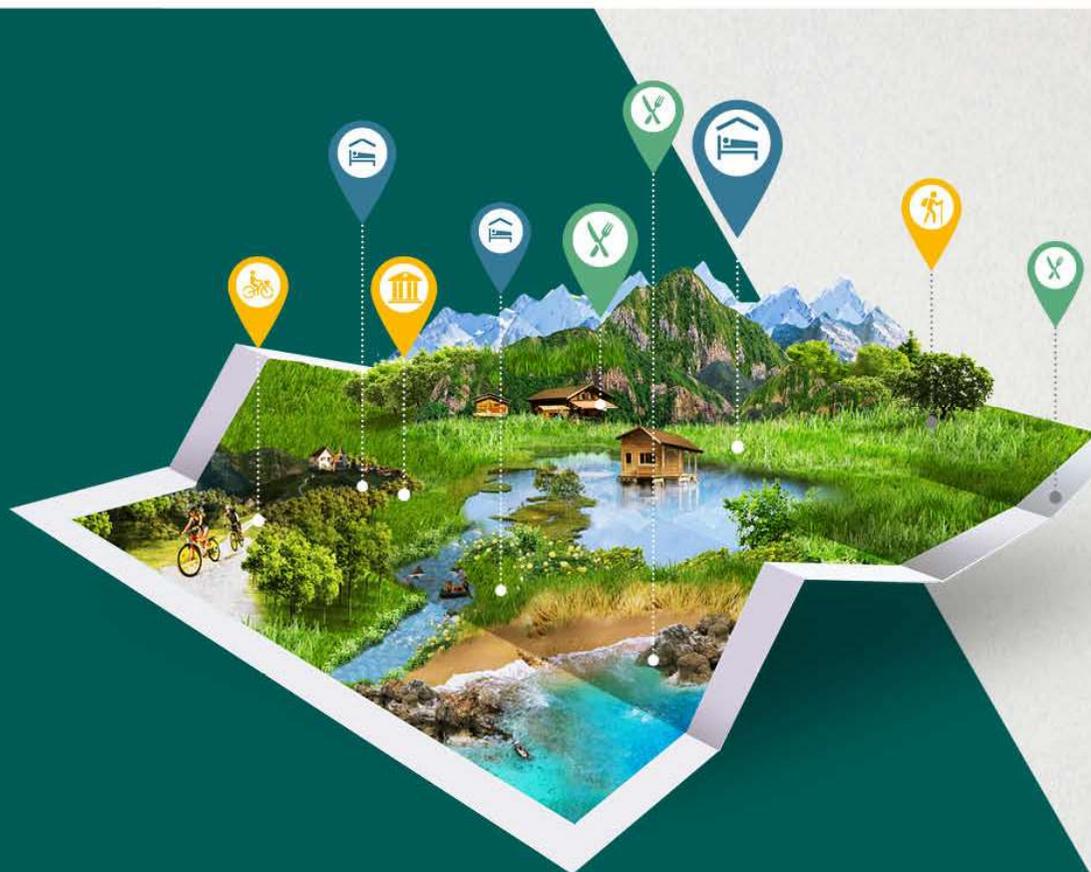
**Destination
France** 

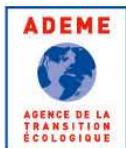
Plan de reconquête et
de transformation du tourisme

Incroyable mais vert !

Restaurateurs, hébergeurs, acteurs du
slow tourisme, avec France Relance
et les financements de l'ADEME,
empruntez le chemin du tourisme durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises





Destination France
Plan de reconquête et de transformation du tourisme



Votre interlocuteur

Yann DUCATTEUW

Chargé de mission

Fonds Tourisme Durable

y.ducatteuw.ftd@tourismeperigord.com

06 70 34 88 30



Comités départementaux du Tourisme
Départements 19, 23, 24, 87



Empruntez le chemin du **tourisme durable**



agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises

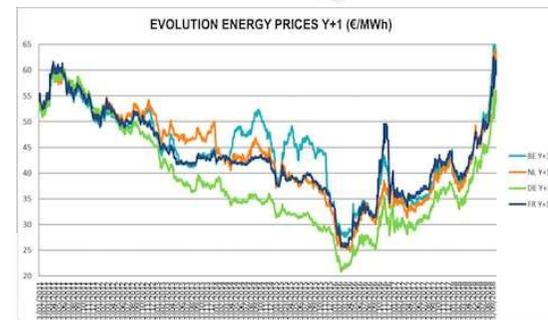


Contexte

- Augmentation des prix de l'énergie et d'autres ressources
- Exigences des consommateurs en matière de durabilité
- Evolution des modes de communication et des rapports clientèle



Tripadvisor



Le **Fonds Tourisme Durable** vous permet d'investir dans des actions permettant de réduire l'impact environnemental de votre activité touristique tout en faisant des économies...

➔ Taux moyen d'aide Fonds Tourisme Durable : 11.000€/dossier



LE FONDS TOURISME DURABLE

Aides financières pour un tourisme durable :

- diagnostic *in situ* + plan d'actions
- financement partiel des coûts d'étude et d'investissements de 90 actions dédiées à la transition écologique (jusqu'à 80%)

Public-cible : hébergements touristiques et restaurants /traiteurs (code APE adéquat) en zone rurale, existants ou porteurs de projet



ATTENTION : les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles aux actions « énergies renouvelables » et « labellisation »



Fonds Tourisme Durable

Des référents Fonds Tourisme Durable selon les filières :

- l'hôtellerie → UMIHNA ou Logis Hôtels
- l'hôtellerie de plein air → NAHPA
- le tourisme social → UNAT





Objectifs du Fonds Tourisme Durable

Plan de relance (2021-22) – Destination France (2022-23-24)

- réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport) → indicateurs de consommation eau, NRJ, matières premières, etc. – tableur ADEME
- encourager l'ancrage dans les territoires et la chaîne de valeur locale avec des produits de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux),
- se former, se labelliser et communiquer sur votre engagement écologique.





Les secteurs éligibles

- 5510Z - Hôtels et hébergement similaire
- 5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 5590Z - Autres hébergements
- 5610A - Restauration traditionnelle
- 5621Z - Services des traiteurs
- Activités agricoles si au moins 30% du CA total provient de l'activité touristique
- 8411Z - Administration publique
- 8413Z - Administration publique (tutelle) des activités économiques



Les secteurs éligibles

Pour les actions relatives à l'isolation, les énergies renouvelables, la maîtrise d'œuvre ainsi que le froid commercial, les secteurs suivants sont éligibles :

- 6820B - Location de terrains et d'autres biens immobilier
- 9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

ATTENTION : les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles aux actions « énergies renouvelables » et « labellisation »



Le montant de l'aide

- Jusqu'à 80% du coût de l'investissement/diagnostic, avec plafond maximum (40% pour les actions Isolation et Froid commercial, aides forfaitaires pour les énergies renouvelables)
- Entre 5.000€ (de la liste FTD) et 200.000€ d'aide ADEME (max 10.000€ pour les restaurants)
- 30% à la signature, 70% après la réalisation des investissements
- Temps maximum pour la réalisation du programme d'investissements et clôturer votre dossier FTD : 18 mois
- **Règle des minimis** : MAX 200.000€ d'aides publiques sur 3 exercices comptables (cumulable avec d'autres aides publiques ainsi qu'avec les Certificats d'Economie d'Energie – CEE)



Le montant de l'aide

- **Devis** à fournir à l'introduction de votre dossier
 - ➔ MAIS pas de factures à transmettre à la clôture de votre dossier. Recalcul de l'aide selon les investissements effectivement réalisés (**Minoration, pas de majoration**)
- Conserver les factures, en cas de **contrôle aléatoire** de l'ADEME (10 ans)
- **REGLE D'OR** : respecter les conditions d'éligibilité relatives aux actions subventionnées
 - sèche-linge s'il correspond à des conditions de faible consommation d'énergie et d'eau
 - communication basée sur la durabilité de votre activité
 - isolation correspondant aux coefficients thermiques indiqués
 - équipements frigorifiques commerciaux correspondant à des conditions de faible consommation d'énergie et des fluides frigorigènes moins polluants
 - etc.



90 actions éligibles – Restauration durable

- **Restauration durable** : *business plan* durable, formation cuisine durable
- **Communication durable** : supports de communication dédiés à la restauration durable
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : balance, déshydrateur, robot-coupe, gourmet bags,, stérilisateur, étiqueteuse, contenants à emporter réutilisables, etc.
- **Economies d'énergie** : thermomètres, stores pare-soleil extérieurs, froid commercial (voir plus loin), pergola
- **Economie d'eau** : mitigeurs, limiteurs de pression, chasses d'eau double- flux
- **Prévention des déchets** : meubles et contenants pour vrac, bioseaux, machine à café en grains, fontaines à eau, assiettes, nappes, serviettes, etc.



90 actions éligibles – Hébergements touristiques durables

- **Hébergement durable** : formation aux éco-gestes, *business plan* durable
- **Communication durable** : supports de communication dédiés à l'hébergement durable
- **Economies d'énergie** : audit rénovation énergétique, sèche-linge professionnel bâche de nuit piscine, mur végétal, volets, pare-soleil extérieurs, détection d'ouverture de fenêtre, domotique, pergola, etc.
- **Economie d'eau** : mitigeurs, limiteurs de pression, chasses d'eau double flux, récupérateur d'eau de pluie (10 m³), toilettes sèches
- **Mobilité** : abri vélo avec production photovoltaïque
- **Prévention des déchets** : appareil vapeur, distributeur de gel douche, contenants en vrac, etc.



90 actions éligibles – Lutte contre le changement climatique

- Bilan CO2
- Stratégie de réduction des émissions de GES (démarche ACT)

90 actions éligibles – Isolation

Installation par un artisan professionnel

- Aides forfaitaires au m² (maximum 40% de subventionnement) pour l'isolation des combles perdus, des rampants et des combles, des planchers, des murs par l'intérieur et par l'extérieur, des toitures-terrasses ainsi que de la VMC double flux





90 actions éligibles – Eclairage

Installation par un artisan professionnel

- Modules LED intérieurs avec détecteur de présence(CEE BAT-EQ-127)
- Puits d'éclairage naturels
- Eclairage extérieur LED (CEE RES-EC-104)
- Etude de dimensionnement éclairage (investissement >25.000€)



90 actions éligibles – Froid commercial

- Amélioration de l'étanchéité et de l'isolation des meubles de vente réfrigérés et/ou chambres froides
- Remplacement d'équipements frigorifiques commerciaux (aide de 1.500€/frigo, 3.500€/chambre froide – MAX 40% d'aide)





90 actions éligibles – Rénovation globale des bâtiments et qualité de l'air

- Mise en œuvre d'un **audit énergétique**
- Maîtrise d'oeuvre (**MOE**) pour rénovation globale (objectif de réduction de 50% des consommations d'NRJ)
- **Diagnostic sur la qualité de l'air**



90 actions éligibles – Ecoconception et labellisation

- Aide à la consultance ISO 14001:2015 (écoconception), démarche d'affichage environnemental, mise en œuvre Ecolabel, label Numérique responsable
- Certification Ecolabel européen de produits ou services





90 actions éligibles – Mobilité

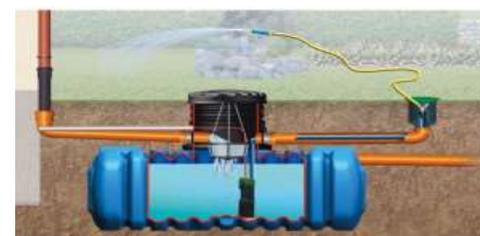
- **Achat d'un groupe frigorifique électrique** sur véhicule utilitaire léger
- **Vélo cargo** à usage professionnel
- **Abri vélo** (avec recharge électrique par le biais de panneaux photovoltaïques ou non)





90 actions éligibles – Economie circulaire et gestion des déchets

- **Etat des lieux/diagnostic** production de déchets (max 1.100l/sem)
- **Récupération eaux de pluie** (citerne 10 m3)
- **Compacteurs** cartons et plastiques, **broyeurs végétaux**
- **Préparation des biodéchets** (< 10T déchets/an)
- **Composteurs** (< 10T déchets/an) ou **pavillon de compostage**





90 actions éligibles – Energies renouvelables

Installation par un artisan RGE

- PAC sol/air < 25 MWh EnR/an :
- PAC sol/air < 25 MWh EnR/an :
- PAC eau/air < 25 MWh EnR/an :
- PAC solaire :

1000€ /MWh

880€ /MWh

500€ /MWh

760€ /MWh

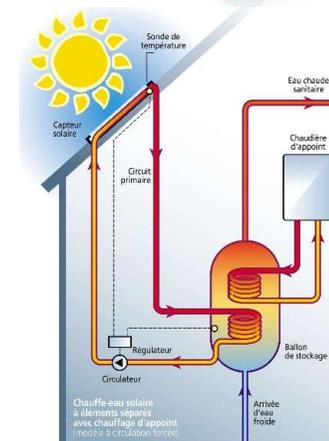
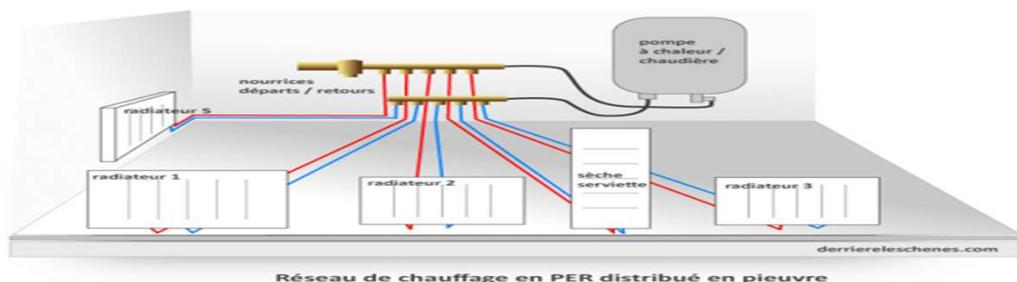




90 actions éligibles – Energies renouvelables

Installation par un artisan RGE

- Chauffe-eau solaire thermique : 1.000€ à 1.260€ /MWh
- Chaudière biomasse (plaquettes forestières ou granulés)
< 1.200 MWh EnR/an 420€ /MWh
- Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid alimenté
à plus de 65% par une nouvelle production d'énergie renouvelable.
390€/mètre linéaire





Résumé de l'accompagnement FTD en 4 étapes

Si actions éligibles

1. Diagnostic

- Gratuit mais obligatoire pour le bénéficiaire pour accéder aux aides
- Réalisé par le partenaire

2. Plan d'actions

- Découle du diagnostic
- En accord avec le bénéficiaire

3. Investissement

- Un catalogue d'actions détaille les actions éligibles et les aides financières
- Restaurants : signature du Cadre d'engagement « 1000 restaurants durables »

4. Evaluation

- Diagnostic final simplifié
- Restaurants : atteinte des objectifs du cadre d'engagement
- Evaluation par contrôle aléatoire de l'ADEME

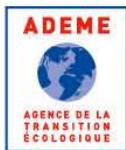


DIVERS

- Possibilité d'introduire un **deuxième dossier** Fonds Tourisme Durable si et seulement si actions de rénovation prévues (isolation et/ou énergies renouvelables).
- Possibilité d'introduire un dossier Fonds Tourisme Durable **au préalable** dans le cadre d'un **audit énergétique** subventionné. Celui-ci a pour but de préconiser des actions en vue de réduire la consommation d'énergie
- Les SCI peuvent bénéficier du Fonds Tourisme Durable sur les actions de rénovation (isolation et énergies renouvelables) uniquement.
- ATTENTION : constructions neuves : les actions isolation ne sont pas éligibles (...)



Questions - Réponses



Destination France
Plan de reconquête et de transformation du tourisme



Vos interlocuteurs

Yann DUCATTEUW

Chargé de mission Fonds Tourisme Durable

y.ducatteuw.ftd@tourismeperigord.com - 06 70 34 88 30

Nathalie MANIERE - nmaniere@correze.fr

Isabelle DUCHER - isabelle.ducher@tourisme-creuse.com

Marie-Pascale RAYNAUD - mp.raynaud@tourismeperigord.com

Stéphane Roux - sroux@cdt87.com - SPL Terres de Limousin



Empruntez le chemin du **tourisme durable**



agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises



MERCI pour votre attention

